

**SEANCE DU  
19 JANVIER 2023**

L'An deux mil vingt-trois, le dix-neuf du mois de Janvier, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. CASTIN, Maire

Etaient présents : Mmes JACQUES, MOISAN, MM. CHANINET, DULLIN, MARTINET, MULLER, PONCET REYMOND, TETAZ

Excusé: M. NIEMAZ

Secrétaire de séance : Mme JACQUES

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 8 Décembre 2022 à l'unanimité

**I- Comptes rendus de réunions**

Centre de secours de Saint-Germain-les-Paroisses et Colomieu : une réunion rassemblant les élus des communes de Saint-Germain-les-Paroisses, Colomieu et les pompiers du centre de secours a eu lieu. Il reste seulement 3 pompiers en activité ce qui est peu pour que ce service puisse fonctionner normalement. Un rendez-vous avec le Capitaine du SDIS de Belley sera pris prochainement pour statuer sur l'avenir du centre de secours de Saint-Germain-les-Paroisses et Colomieu

**II – Convention pour le groupement de commande avec la CCBS pour la réalisation des travaux d'Appregnin**

M. le Maire rappelle que la Commune a engagé des travaux sur le hameau d'Appregnin qui consistent en la substitution de la ressource en eau alimentant le réservoir d'Appregnin, la mise en séparatif du hameau, la mise aux normes des poteaux incendie et des travaux de réfection de voirie. Sont donc concernés les compétences eau potable, assainissement, eaux pluviales, DECI et voirie. Dans la phase préparatoire, la Commune avait l'ensemble des compétences impliquées. Du fait de la prise de compétence eau potable et assainissement par la CCBS au 1<sup>er</sup> janvier 2023, 2 maîtres d'ouvrages sont concernés à savoir la Commune et la CCBS. Le marché de maîtrise d'œuvre initialement contracté par la commune a fait l'objet d'un avenant de transfert partiel et de répartition des prestations par compétence.

Il est proposé qu'un groupement de commande soit constitué entre la CCBS et la Commune pour les missions nécessaires à la réalisation de l'opération programmée en 2023. Le détail des travaux projetés est le suivant (montants estimatifs) :

Objet	Maître d'ouvrage	Montant HT
Substitution de la ressource AEP du réservoir d'Appregnin, mise en place d'un surpresseur et d'une canalisation de transit, renouvellement d'une partie de la canalisation de distribution	CCBS eau potable	200 000 €
Mise en séparatif du hameau d'Appregnin	CCBS eaux usées	117 068 €
Travaux de réhabilitation de la canalisation existante pour l'eau pluviale, canalisation des eaux de voirie	Commune	102 809 €
Travaux de renouvellement des poteaux incendie	Commune	10 883 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le principe de groupement de commande.

### **III – Convention de mise à disposition des services avec la CCBS**

M. le Maire indique que le transfert de compétences eau et assainissement à la CCBS, induit la mise en place d'une organisation opérationnelle. Les transferts de personnel n'étant obligatoires que pour les seuls agents exerçant leurs missions en totalité dans les services eau ou assainissement, la CCBS ne bénéficiera que d'un transfert limité de moyens humains.

Aussi dans un souci d'assurer la continuité du service public, de garantir le transfert de connaissance nécessaire et de permettre la bonne organisation des services, il est proposé la mise en place à titre transitoire, pour une durée de 2 ans, de convention de mise à disposition de services entre la CCBS et la Commune.

Le Conseil Municipal approuve le principe d'une convention de mise à disposition du service eau et assainissement de la Commune à la CCBS, ainsi que les termes de la convention à l'unanimité

### **IV- Application du régime forestier de l'ONF à une parcelle communale**

M. le Maire indique que la Commune est propriétaire d'une parcelle boisée contiguë à sa forêt. Afin que cette parcelle C 326 puisse intégrer le périmètre de la forêt communale et bénéficier d'une gestion durable et multifonctionnelle, la Commune doit demander son application au régime forestier à l'ONF.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### **V – Coupes de bois**

M. Poncet indique que des coupes de bois ont été délivrées cette année à des particuliers de la Commune.

Le Conseil Municipal autorise la commercialisation par l'ONF de 3 parcelles de bois à des professionnels.

### **IX- Questions diverses**

- Radar pédagogique de Brognin : afin de sensibiliser les automobilistes, un radar pédagogique a été installé dans la montée de Brognin pendant un mois. Les mesures de ce dispositif montrent que de nombreux automobilistes dépassent la vitesse autorisée de 30 km/h en roulant entre 40 et 50 km/h. Une action de sensibilisation sera faite auprès des habitants du hameau.

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Régis CASTIN

